

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n° CC-2022-096

Envoyé en préfecture le 28/09/2022

Reçu en préfecture le 28/09/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 069-246900740-20220920-CC_2022_096-DE

L'an deux mille vingt-deux

Le vingt septembre à dix-neuf heures

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil Communautaire à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud PFEFFER.

Date de convocation : 14 septembre 2022

Nombre de membres :

En exercice 37

Présents 28

Votes 33

PRESENTS :

Renaud PFEFFER, Yves GOUGNE, Pascal OUTREBON, Fabien BREUZIN, Isabelle BROUILLET, Christian FROMONT, Jean-Pierre CID, Arnaud SAVOIE, Marc COSTE, Olivier BIAGGI, Luc CHAVASSIEUX, Françoise TRIBOLLET, Loïc BIOT, Charles JULLIAN, Caroline DOMPNIER DU CASTEL, François PINGON, Jean-Luc BONNAFOUS, Stéphanie NICOLAY, Bruno FERRET, Denis LANCHON, Anik BLANC, Pascale CHAPOT, Pascale DANIEL, Véronique MERLE, Marilyn SEON, Thierry BADEL, Christèle CROZIER, Séverine SICHE-CHOL

ABSENTS / EXCUSES :

Raphaëlle GUERIAUD, Cyprien POUZARGUE, Gérard MAGNET, Bernard CHATAIN

PROCURATIONS :

Magali BACLE donne procuration à Françoise TRIBOLLET
Anne RIBERON donne procuration à Bruno FERRET
Patrick BERRET donne procuration à Pascale CHAPOT
Hélène DESTANDAU donne procuration à Fabien BREUZIN
Anne-Sophie DEVAUX donne procuration à Arnaud SAVOIE

SECRETAIRE DE SEANCE : Denis LANCHON

**DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE**

Association CAP

**Attribution d'une
subvention pour
l'organisation des
événements
d'animation
commerciale « le
salon de l'auto » et
« la quinzaine
commerciale »**

Rapporteur : Monsieur Loïc BIOT, Vice-Président délégué au Développement Economique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2021-06-01-00004 du 1^{er} juin 2021 et notamment la compétence Développement économique,

Vu le Schéma de Développement Economique approuvé en conseil communautaire le 25 septembre 2018 et notamment son axe 2 « renforcer et développer l'économie présente » du territoire,

Vu la demande de l'association CAP sollicitant une subvention pour l'organisation des événements d'animation commerciale « le salon de l'auto » et « la quinzaine commerciale »,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction « Finances, Moyens Généraux et Développement Economique » en date du 6 septembre 2022,

La Communauté de Communes, dans le cadre de sa compétence « Développement économique », encourage les actions visant à développer l'attractivité de son territoire. Elle s'appuie notamment sur les acteurs associatifs qui participent à l'animation commerciale en lien direct avec les consommateurs.

Forte de plus de quatre-vingt adhérents installés sur tout le territoire de la Copamo, l'Association CAP (Commerçants et Artisans de Proximité), s'investit pour le développement du commerce et de l'artisanat local et intercommunal. Elle favorise la mise en réseau des professionnels du territoire et contribue au dynamisme et à l'animation de la vie locale.



L'association a prévu d'organiser en cette fin d'année 2022 deux évènements de grande ampleur pour lesquels elle sollicite de la Copamo un soutien financier : la quinzaine commerciale et le salon de l'Auto.

La « quinzaine commerciale » se déroulera du 1^{er} au 16 octobre 2022 avec différentes animations : une Cap Mobile (véhicule ancien équipé d'un hygiaphone avec un animateur qui rappellera la quinzaine), une opération happy hours avec apéritif offert aux clients, une tombola, une Batucada sur Saint Laurent d'Agny et Mornant, des jeux gonflables et une guinguette à Mornant.

Le « salon de l'Auto » se déroulera les 1^{er} et 2 octobre 2022 au Clos Fournereau à Mornant avec une exposition de véhicules anciens, voitures de course, tracteurs et motos.

Ces deux manifestations, dont le rayonnement dépasse largement le périmètre du Pays Mornantais, contribuent au développement économique du territoire et à son attractivité.

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

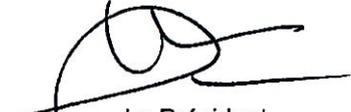
Certifié exécutoire
Transmis en
Préfecture le
Notifié ou publié
le
Le Président

APPROUVE l'attribution à l'association CAP d'une subvention de 1 000 € pour l'organisation de la « quinzaine commerciale » et 700 € pour l'organisation du salon de l'Auto,

DIT que les crédits sont inscrits au budget principal 2022 sur le compte 6574.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.


Le Président,
RENAUD PFEFFER

PUBLIE LE 29 SEPTEMBRE 2022
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT

